

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### ARTICLE 1

Par arrêté en date du 5 juillet 2019, le Maire de la Commune de VINSOBRES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune de VINSOBRES.

La révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire vise principalement à assurer un développement durable du territoire vinsobrais en permettant un développement démographique en adéquation avec l'identité de la commune et compatible avec ses équipements ; en organisant l'urbanisation de la commune dans le respect de son identité, de ses capacités et de son histoire ; en assurant le développement et la pérennité de l'agriculture vinsobraise ; en mettant en œuvre les moyens de développement d'une économie locale et adaptée à Vinsobres et en protégeant les éléments de patrimoine bâti, paysager et écologique qui participent à l'identité et la qualité de vie du territoire.

### ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VINSOBRES.

La délibération d'approbation devient exécutoire un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités ont été effectuées.

### ARTICLE 3

Monsieur Jacques FINETTI, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

### ARTICLE 4

Il sera procédé du **lundi 5 août 2019 (9h00) au vendredi 6 septembre 2019 (16h00) inclus**, à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VINSOBRES, pour **une durée de 33 jours** sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

### ARTICLE 5

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Commune : <http://www.vinsobres-mairie.fr/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : Mairie de VINSOBRES, 8 Rue Gironde, 26110 VINSOBRES.

### ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie sise 8 Rue Gironde, 26110 VINSOBRES, **du lundi 5 août 2019 (9h00) au vendredi 6 septembre 2019 (16h00) inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture : le lundi 5 août 2019 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; les lundis 12, 19 août et 2 septembre 2019 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; les mardis 6, 13, 20, 27 août 2019 ; les mercredis 7, 14, 21, 28 août et 4 septembre 2019 et les jeudis 8, 22, 29 août et 5 septembre 2019 de 08h00 à 12h00 ; les vendredis 9, 23, 30 août et 6 septembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ; le samedi 31 août de 9h00 à 12h00 ; le lundi 26 août 2019 de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 20h00 et le mardi 3 septembre de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 20h00.**

### ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Mairie sise 8 Rue Gironde, 26110 VINSOBRES aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de VINSOBRES aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

### ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie sise 8 Rue Gironde, 26110 VINSOBRES, ou par email à l'adresse « [enquetepubliquevinsobres@orange.fr](mailto:enquetepubliquevinsobres@orange.fr) » en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme de VINSOBRES » et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

L'ensemble des observations formulées seront consultables au siège de l'enquête publique, mais également sur le site internet à l'adresse <http://www.vinsobres-mairie.fr/> au fur et à mesure et dans les meilleurs délais.

### ARTICLE 9

Monsieur le Commissaire enquêteur sera présent recevra les observations écrites et orales du public à la Mairie sise 8 Rue Gironde, 26110 VINSOBRES :

- le lundi 5 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 13 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 19 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 26 août 2019 de 17h00 à 20h00,
- le samedi 31 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 3 septembre 2019 de 17h00 à 20h00,
- le vendredi 6 septembre 2019 de 13h00 à 16h00.

### ARTICLE 10

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

### ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire de la Commune de VINSOBRES.

Fait à VINSOBRES, Le 12 juillet 2019  
Claude SOMAGLINO  
Maire